Département Des Deux-Sèvres République Française

Arrondissement De Bressuire

Siège : 2 Rue Marcel Morin 79100 THOUARS CEDEX Tél. 05.49.66.01.06

## S E V T SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de novembre le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Nombre de délégués en exercice : 13

Date de la convocation : 4 novembre 2025

Présents : 10

Absents excusés : 3

Absents : 0

Votants : 10

**PRESENTS**: M. AUBRUN Thomas; M. BARREAU Dominique; M. DORET Michel; M. CHEVALLIER Jérémy; M. GAUFFRETEAU Bernard; M. JOZEAU Jacky; M. NERBUSSON Joël; M. POUPIN Pascal; Mme RICHARD Françoise M. SOULARD Claude.

ABSENTS EXCUSES: Mme BAUDELOT Chantal; M. PILLOT Jean; M. THOMAS Patrice.

**ABSENTS:** 

Secrétaire de séance : M. POUPIN Pascal.

BS du 17 11 2025

## PROGRAMME RE-SOURCES ACTIONS 2026: DEMANDE DE SUBVENTIONS

En 2026, le SEVT entame une reprogrammation du programme d'actions Re-Sources Thouarsais-Seneuil sous la forme d'un Accord de Territoire, afin de poursuivre les démarches de protection de la qualité de l'eau mises en place sur ces territoires.

A ce stade, les actions agricoles ne sont pas encore définies. Dans cette attente, voici les actions transversales pérennes du programme qui seront reconduites : la communication, le suivi qualité de l'eau brute et le foncier.

## Les montants sont en € HT

		Agence de l'eau Loire-Bretagne		Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine		Conseil Départemental des Deux-Sèvres		
	Montant prévisionnel 2026	Taux d'aides	Aides	Taux d'aides	Aides	Taux d'aides	Aides	Autofinancement SEVT / SVL
Axe 5								
Protéger les zones sensibles								
Veille foncière	3 000,00 €	60%	1 800,00 €	0%	0,00€	0%	0,00€	1 200,00 €
Acquisitions foncières	80 000,00 €	50%	40 000,00 €	10%	8 000,00 €	20%	16 000,00 €	16 000,00 €
Aménagement foncier Lutineaux (marché de géomètre)	242 895,25 €	50%	121 447,63 €	0%	0,00 €	25%	60 723,75 €	60 723,88 €
Axe 6 Communication	12 000,00 €	60%	7 200,00 €	20%	2 400,00 €	0%	0,00 €	2 400,00 €
Axe 7	90 000,00 €	6004	F4 000 00 C	2004	44 000 00 6	201	0.00.4	
Animer le programme		60%	54 000,00 €	20%	11 000,00 €	0%	0,00 €	25 000,00 €
Axe 8 Suivre la qualité de l'eau	14 000,00 €	60%	8 400,00 €	20%	2 800,00 €	0%	0,00 €	2 800,00 €
Sous-total	429 895,25 €		111 400,00 €		24 200,00 €		16 000,00 €	47 400,00 €
TOTAL	441 895,25 €		232 847,63 €		24 200,00 €		76 723,75 €	108 123,88 €

Le montant pour les acquisitions foncières est donné à titre indicatif. Des demandes spécifiques au cas par cas concernant les dossiers d'acquisition et de mise en réserve foncière seront faites au fil de l'eau et seront fonction des opportunités.

Il est demandé au Bureau d'autoriser M. le Président à solliciter auprès des partenaires financiers une participation aux actions de l'année 2026.

Vu l'exposé du Président ;

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter auprès des partenaires financiers : l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres une participation financière pour les actions 2026 du programme Re-Sources des aires d'alimentation des captages du Thouarsais et de Seneuil.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, Pour extrait certifié conforme,

Le Président.

Bernard GAL

Accusé de réception en préfecture 079-200080844-20251117-BS-DE-25-003-DE Date de télétransmission : 21/11/2025 Date de réception préfecture : 21/11/2025